

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — matin,	Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	10 — 11 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

On prétendait à Malte, le 9 juin, que la flotte, commandée par le vice-amiral Martin, devait quitter le port le jour même pour se rendre dans la baie de Bésika. Le *Portafoglio* annonce de son côté que plusieurs bâtiments de guerre anglais sont partis pour Naples.

Les lettres de Constantinople, du 6, répètent, sous toute réserve, que la Russie aurait remis une nouvelle note à la Porte, précisant les griefs des chrétiens. On cite une pétition des habitants de Nich, en Bulgarie, portant quatre mille signatures.

Le grand-vizir Kébrisy-Pacha a emmené avec lui cinquante employés pour l'aider dans son enquête. On assure qu'une mission turque va être envoyée en Asie, pour se livrer à une enquête semblable à celle du grand-vizir.

Sir Bulwer aurait tenu un langage ferme sur la nécessité de réprimer les abus si la Porte veut conserver l'appui de l'Angleterre. Le Sultan aurait écouté avec faveur le représentant de S. M. Britannique. Le *Journal de Constantinople* ajoute que le Sultan lui a envoyé son portrait.

La *Gazette officielle* de Vienne contient, dans son numéro de mercredi soir, une ordonnance impériale relative à la Vénétie. Cette ordonnance accorde voix délibérative, au lieu de voix consultative, à la congrégation centrale Lombardo-Vénitienne, excepté en ce qui concerne les affaires administratives qui touchent à des droits de l'État, l'approbation des budgets annuels provisoires et des comptes définitifs du fonds provincial.

La commission de la dette publique a remis à l'empereur son rapport général de la situation de la dette de l'État. On pense que ce rapport sera publié prochainement.

Dans la séance du 12 juin de la chambre des Communes, lord Palmerston, répondant à M. Sheridan, dit que le gouvernement napolitain a envoyé un agent diplomatique à Paris et à Londres; cet agent doit arriver ici dans quelques jours. Le gouvernement anglais exprimera à cet envoyé l'horreur

qui lui a été inspirée par les atrocités du bombardement de Palerme. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces représentations exercent la moindre influence sur la conduite du gouvernement napolitain; les officiers qui ont bombardé Palerme recevront des lettres d'éloges du roi.

Lord Palmerston, répondant à M. Griffith, croit que l'occupation temporaire du fort de Palerme par les Anglais, pendant l'évacuation des troupes napolitaines, n'a pas eu lieu.

Lord Palmerston, répondant à M. Sheridan, dit que l'Autriche a décliné l'intervention en faveur du roi de Naples, et j'ai, ajoute-t-il, toutes raisons de croire que le gouvernement français a pris la même résolution. — Havas.

On lit dans le *Nouvelliste de Marseille*, du 12 juin :

Le prince Ischitella est arrivé hier à Marseille, sur la frégate à vapeur napolitaine *Gaëta*, et est parti immédiatement pour Paris. On le dit chargé d'une mission très-importante auprès de notre gouvernement.

DEUX-SICILES.

Le *Journal officiel* du gouvernement provisoire de la Sicile contient plusieurs décrets de Garibaldi. Ces décrets commencent par ces mots : « Italie et Victor-Emmanuel; Joseph Garibaldi, commandant en chef les forces nationales en Sicile; en vertu des pouvoirs à lui conférés; vu le décret du 14 mai sur la dictature. »

Le premier, daté de Salemi le 14 mai, appelle sous les drapeaux tous les citoyens valides, et règle l'organisation de l'armée. Il ordonne la formation d'une milice composée de tous les citoyens de dix-sept à cinquante ans en état de porter les armes, et les divise en trois catégories :

De dix-sept à trente ans, pour le service actif des bataillons dans l'armée; de trente à quarante, pour le service général du district; de quarante à cinquante, pour le service intérieur de la commune. Ces deux dernières catégories se composeront de compagnies et seront aux ordres du gouverneur du

district; la première est placée sous le commandement immédiat du chef de l'armée.

Une seconde ordonnance institue un conseil de guerre pour juger les accusés de vol, d'assassinat ou de pillage, de quelque nature qu'ils soient. Les coupables seront punis de mort.

Enfin, un décret du 17 mai institue un gouverneur dans chacun des vingt-quatre districts de la Sicile; ce gouverneur représentera le chef de l'État. Il rétablira dans les communes le conseil et tous les fonctionnaires existant avant l'occupation bourbonnienne, et remplacera ceux qui manqueront par mort survenue, ou autre motif.

Aux termes de ce décret, sont exclus du conseil unique et ne pourront prendre part à l'administration les fonctionnaires qui ont exercé ou exercent des emplois publics au nom du roi; qui s'opposent à la rédemption de la patrie, ou qui favorisent directement ou indirectement la restauration des Bourbons.

Les motifs d'incapacité seront jugés par le gouverneur. Celui-ci nommera dans chaque chef-lieu de district un questeur, et dans chaque commune un délégué de la sûreté publique; à Palerme, Messine et Catane, un assesseur pour chaque quartier.

Les sentences, les décisions et les actes publics porteront en tête : *Au nom de Victor-Emmanuel, roi d'Italie*. Les lois, décrets et règlements tels qu'ils existaient jusqu'au 15 mai 1849, continueront d'être en vigueur. (Pays.)

L'organisation du gouvernement insurrectionnel de la Sicile continue activement. Parmi les derniers décrets que le dictateur a rendus, il en est un qui mérite une mention spéciale. Il a pour but de décider que les terres communales et celles dépendant des domaines de la couronne seront partagées entre les volontaires qui ont suivi Garibaldi et les citoyens pauvres qui auront pris part à la révolte. On a appris à Palerme qu'un navire chargé de 25,000 fusils et revolvers achetés en Amérique venait de relâcher à Cork, en Irlande. On assurait qu'un commissaire délégué par le dictateur allait être envoyé à Cork afin de s'entendre sur les meilleurs moyens

FEUILLETON

LE CASSEUR DE PIERRES.

I. — LE PORTEFEUILLES VERT.

Vous est-il parfois arrivé, sur une grande route, de faire halte devant un casseur de pierres, de le regarder longuement et de vous dire :

— Pauvre homme!... Il est là, toujours là; qu'il pleuve ou qu'il vente, malgré le froid, malgré les ardeurs du soleil, il est là toujours, absolument comme une des bornes métriques du chemin. Encore, s'il en avait l'immobilité! mais non... il faut qu'il mange, lui... et la nécessité du travail le remet chaque matin en mouvement. Les jambes arquées, le corps en avant, les reins ployés, la tête bestialement inclinée vers le sol, il frappe des deux mains, il frappe sans cesse. Ce n'est plus un homme, c'est une machine à briser des cailloux... c'est un marteau vivant.

Il en est cependant, — et c'est là qu'éclate la grande bonté de Dieu! — il en est qui se contentent de cette pierre destinée; — il en est même qui soignent avec amour leur *canton*, et qui s'en font une sorte de gloire. Leurs pyramides de cailloux sont disposées avec une sorte d'art sur de longues plates bandes de gazon aussi soigneusement entretenues qu'une pelouse de jardin. Le fossé a été tiré au cordeau; ses berges se montrent tou-

jours vertes; il n'est pas jusqu'à la hutte de paille, unique abri contre l'orage, qui n'ait de petits airs coquets et qui fasse honneur à ces cantonniers modèles. Quand tout est bien en ordre chez eux, quand ils ont râtissé jusqu'à la dernière feuille morte, ils se redressent fièrement alors, ils se frottent les mains, ils sont satisfaits! Quel beau sort de vivre sur la grande route et de porter un numéro jaune sur un chapeau verni! Ce sont les philosophes du métier, ceux-là; ce sont les heureux, ce sont les sages!

Mais ceux qui ont pu rêver un autre destin, ceux qui ont des regrets, des appétits, de l'ambition, comme notre casseur de pierres, à nous, comme Jean Maillard....

C'était le fils d'un cultivateur aisé de la Normandie. A cette époque-là les fermiers rougissaient de la charrie, et voulaient que leurs fils devinssent des messieurs, des avocats. Le petit Jean avait été mis au collège d'Yvetot, où il n'apprit littéralement qu'à mépriser son vieux père. Dix ans plus tard, et toujours de la même façon négative, il étudia le droit à Caen. Le père Maillard mourut, à demi-ruiné déjà, mais du moins avec la candide croyance qu'il avait fait de monsieur son fils un grand homme.

Cette histoire est celle de bien des paysans d'il y a vingt ans.

Jean recueillit en toute hâte les débris de la fortune

paternelle, et s'en alla les dissiper rapidement à Paris.

Là, une honnête fille se rencontra sur son chemin, un bon ange! Mais il était déjà trop tard.

Bien que Madeleine ne fût qu'une simple ouvrière, ce fut un malheur pour elle d'aimer Jean Maillard. Elle était sage; il l'épousa, mais reprit presque aussitôt ses habitudes de débauche.

L'heure de la misère approchait; un enfant arriva, une petite fille. Pauvre Denise! Le jour même de sa naissance les huissiers étaient venus saisir chez son père.

Que faire? que devenir? Jean Maillard eut quelques velléités de courage; mais elles se brisèrent promptement contre les obstacles. Il ne savait rien, il n'était propre à rien; il n'avait pas même l'habitude du travail.

L'exemple et les encouragements de sa digne compagne prolongèrent néanmoins la lutte. Il essaya de vingt métiers, Madeleine avait repris le sien. En travaillant jour et nuit, elle parvenait à peu près à nourrir sa fille et son mari; mais les yeux s'usent vite quand on les surmène: à la suite d'une longue maladie, Madeleine se réveilla presque aveugle.

Il y eut chez Jean Maillard le dernier effort de la lampe prête à s'éteindre. Rien ne lui réussit cependant. Pour s'étourdir, il but; Madeleine pleura, Denise aussi: elle commençait à comprendre, elle allait avoir dix ans.

à employer pour faire parvenir ces armes à leur destination.

Une dépêche nous apprend que le gouvernement napolitain ayant donné l'ordre d'armer tous les transports qu'il possède, les frégates, les corvettes et les avisos vont être employés exclusivement au service des croisières qui vont devenir aussi beaucoup plus nombreuses. — Havas.

Nous empruntons à une correspondance particulière du *Times*, du 12 juin, datée de Palerme le 4 juin, le passage suivant :

« Le bruit répandu du bombardement de Messine est faux, mais ce matin une canonnnière venant de Malte par Catane nous a apporté la nouvelle que les habitants de cette dernière ville s'étaient levés en masse et avaient attaqué les troupes napolitaines auxquelles ils auraient tué de quatre à cinq cents hommes sans pouvoir toutefois déloger ces troupes du château royal et de la cathédrale où elles s'étaient retranchées. »

Nous empruntons au *Pays* la correspondance particulière suivante :

Rome, 10 juin. — La Fête-Dieu a été célébrée jeudi dernier; le chemin de la procession du *Corpus Domini* avait été tracé par d'immenses poteaux soutenant des toiles disposées pour préserver de l'ardeur du soleil les milliers de fidèles qui se donnaient rendez-vous ce jour-là sur la place St-Pierre. Les balcons réservés au corps diplomatique et à la division française étaient occupés de très-bonne heure; une tribune élevée au-dessus du poste du St-Père attirait tous les regards, on la savait réservée à l'état-major de l'armée pontificale et l'on espérait y apercevoir le général en chef; mais ces places n'ont été occupées que par M^{me} de Lamoricière, qui était accompagnée de la princesse Borghèse et de M. de Corcelles.

On conçoit très-bien, du reste, que M. le général de Lamoricière s'abstienne de paraître dans ces grandes solennités officielles, tant que les troupes françaises occuperont Rome, le général en chef de cette division devant être au premier rang. Cette fête religieuse a duré deux heures; après la messe basse, célébrée par le Pape, Sa Sainteté se place sous les portiques de Saint-Pierre pour recevoir les différents ordres religieux et leur donner la bénédiction.

Le mouvement de concentration des troupes pontificales dans Rome se continue chaque jour par l'arrivée de nouveaux détachements. Le détachement franco-belge (chasseurs à pied) vient de recevoir dans ses rangs le chef et les vingt-huit volontaires de la compagnie Charette; ces derniers s'étaient d'abord refusés à cette incorporation, voulant à eux seuls faire corps séparé, mais ils se sont rendus aux ordres du général, avec l'assurance qu'ils conserveraient dans leur tenue des couleurs distinctives.

Des ordres viennent d'être envoyés à *Porto d'Anzio* et à *Terracine* pour disposer des logements afin de recevoir des troupes qui auront pour mission d'observer les côtes et les passages de la frontière napolitaine.

Le prince Odescalchi vient d'être nommé au commandement de l'escadron de dragons. Le prince de Chigi, qui de colonel de la garde palatine est

entré comme volontaire dans l'artillerie, a été nommé brigadier, et est passé avec ce grade dans l'arme des dragons où se trouve déjà le prince Ruspoli. Ces fils des grandes maisons romaines espèrent ainsi relever l'esprit militaire dans le pays.

Voici le texte du projet de Sénatus-Consulte voté par le Sénat, dans la séance du mardi 12 juin 1860, concernant la réunion à la France de la Savoie et de l'arrondissement de Nice.

Article 1^{er}. La Savoie et l'arrondissement de Nice font partie intégrante de l'Empire français.

La constitution et les lois françaises y deviendront exécutoires à partir du 1^{er} janvier 1861.

Art. 2. La répartition des territoires réunis à la France en ressorts de cours impériaux et en départements sera établie par une loi.

Art. 3. Les diverses mesures relatives à l'assiette des lignes de douanes et de toutes les dispositions nécessaires pour l'introduction du régime français dans ces territoires pourront être réglées par décrets impériaux rendus avant le 1^{er} janvier 1861. Ces décrets auront force de loi.

Ce projet de Sénatus-Consulte a été délibéré et adopté par le conseil d'Etat, dans sa séance du 11 juin 1860.

Le président du conseil d'Etat, J. BAROCHÉ.

FAITS DIVERS.

S. Exc. le maréchal Vaillant a quitté Milan le 12. La municipalité l'accompagnait, les troupes et la garde nationale faisaient la haie. Le maréchal a été accueilli sur son passage par les acclamations les plus vives.

A Magenta, à Novare, à Arova, le maréchal a reçu le même accueil. Son Excellence a dû arriver mardi à Turin.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé le 11 de ce mois la circulaire suivante à NN^{ss} les archevêques et évêques :

Monseigneur,

Dans quelques jours nos frontières seront recouvertes jusqu'aux Alpes, et les pouvoirs souverains, ratifiant les vœux unanimes de Nice et de la Savoie, auront consommé la réunion de ces provinces à leur patrie d'adoption. La France ne peut voir sans une joie légitime s'accroître le nombre de ses enfants les plus dévoués : elle est heureuse de faire rentrer dans son sein, non par droit de guerre et de conquête, mais par le bienfait des traités et d'une politique équitable, de généreuses populations aussi françaises par le cœur que par les intérêts et les souvenirs.

Certain de répondre aux sentiments intimes du pays, l'Empereur désire que l'on consacre ces pacifiques acquisitions par de solennelles actions de grâces au Dieu des empires. Pour me conformer aux intentions de Sa Majesté, je viens vous prier, Monseigneur, de vouloir bien ordonner qu'un *Te Deum* soit chanté le dimanche 17 de ce mois, à l'issue de la messe paroissiale, dans toutes les églises de votre diocèse. M. le préfet se concertera avec Votre Grandeur pour donner à cette cérémonie la solennité nécessaire.

Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
ROULAND.

Une circulaire analogue a été adressée à M. le président du directoire de l'Eglise de la confession d'Angsbourg, à MM. les présidents des consistoires de l'Eglise réformée, et à MM. les membres du consistoire central des Israélites.

— M. l'amiral Parseval-Deschênes, dont la santé donnait depuis quelque temps de vives inquiétudes, vient de succomber.

M. Parseval-Deschênes était une des grandes illustrations de l'armée navale.

On sait que la dignité d'amiral équivalait à celle de maréchal pour l'armée de terre. Il ne reste plus qu'un amiral : M. Hamelin, ministre de la marine.

Né à Paris, le 27 novembre 1790, M. Parseval-Deschênes entra au service en 1804, prit part sur le *Bucentaure* à la bataille de Trafalgar et survécut, comme par miracle, à la destruction de ce vaisseau. Capitaine de frégate le 25 avril 1827, il commandait l'*Euryale* lors de la prise d'Alger.

En 1833, il fut élevé au grade de capitaine de vaisseau; cinq ans après, il faisait partie de l'expédition dirigée contre Rosas et coopérait à l'occupation de l'île de Martin-Garcia. Au siège de St-Jean-d'Ulloa, il commandait l'*Iphigénie*, et son nom fut, durant cette campagne, plusieurs fois cité avec éloges dans les rapports de l'amiral Charles Baudin.

Contre-amiral le 30 avril 1840, il était nommé l'année suivante préfet maritime de Cherbourg, vice-amiral le 15 juillet 1846, puis inspecteur général des équipages de ligne pour les ports de Brest, de Lorient et de Cherbourg; il était appelé en 1851 au conseil de l'amirauté.

En 1854, l'Empereur lui confiait le commandement de l'escadre de la Baltique; monté sur l'*Inflexible*, il secondait à l'attaque de Bomarsund les opérations du général Baraguey-d'Hilliers. Le 2 décembre 1854, il était élevé à la dignité d'amiral, et à ce titre il occupait un siège au Sénat. M. l'amiral Parseval-Deschênes était depuis le mois de décembre 1844 grand-officier de la Légion d'Honneur.

— UN NOUVEL ALIMENT. — Nous désignons sous ce nom une nouvelle préparation de la pomme de terre.

C'est à M. Fabre que nous la devons.

On sait que lorsqu'arrive le printemps, les pommes de terre ne sont plus mangeables; elles ont perdu toute leur fraîcheur et leur goût.

M. Fabre, pour obvier à cet inconvénient, à ce manque d'alimentation principale des classes ouvrières, alors que la belle saison est en retard, a proposé de mettre les pommes de terre dans de l'eau chaude, de ne pas attendre leur entière cuisson et de les retirer.

Ensuite les éplucher avec soin, les couper en tranches assez minces.

Saupoudrer ces tranches avec du sel marin dans la proportion de 1 kilogramme par 25 kilogrammes.

Porter dans un four ces tranches de pommes de terre convenablement salées, et les laisser sécher de façon à ce qu'on puisse les mettre en farine dans un moulin disposé à cet effet.

Il y en avait quatre déjà qu'elle avait une petite sœur, un petit frère depuis dix-huit mois.

Cet intérieur devint quelque chose d'horrible.

Jean Maillard n'était point, au demeurant un méchant homme; il s'attendrit, on lui pardonna. La résolution fut prise de retourner en Normandie, au village, où l'on trouverait peut-être des parents, des protections, des ressources.

Ce fut une triste odyssee que ce voyage, et durant la route, parfois, en voyant passer cet homme au regard assombri, cette pâle mère, ces trois enfants en guenilles, les honnêtes gens se rangèrent en disant : « Voici le vagabond et sa famille ! »

On arriva. L'impression produite par les voyageurs fut réplusive : nul ne reconnaissait Jean Maillard; à peine quelque parents daignèrent-ils se souvenir de lui. Les envieux se réjouissaient tout bas de sa chute; il avait été orgueilleux jadis au temps de sa prospérité. Les anciens amis exagérèrent leur indifférence, dans la crainte qu'on ne leur empruntât de l'argent. L'accueil en somme fut exécrable, il fit presque regretter Paris.

D'autre part, le voyage avait été fatal pour les enfants. Les deux plus jeunes, brisés de fatigue, étaient tombés malades en arrivant. La petite fille mourut le surlendemain; deux jours après, ce fut le tour du petit garçon. Denise elle-même, Denise semblait si faible et si pâle, qu'on eût dit qu'il allait falloir creuser une troisième

fosse au cimetière.

Le désespoir de Madeleine était déchirant; la morne désolation de Jean Maillard devenait presque une sombre folie. La pitié publique s'émut enfin. Grâce à l'activité charitable du curé, une collecte assez fructueuse fournit aux premiers besoins de la misérable famille. L'agent-voyer daigna se souvenir de son ancien camarade de collège et lui offrit une place de cantonnier sur la route départementale qui va de Honfleur à Caen. Il accepta : c'était le pain pour sa femme; c'était peut-être la vie de son dernier enfant, de sa fille!...

Cinq ans s'étaient écoulés depuis ce jour-là. Le corps de Jean avait fini par s'habituer à ce rude labeur; mais il y avait toujours eu révolte dans son esprit contre une semblable humiliation. Sans la douce et consolante résignation de Madeleine, il eût depuis longtemps jeté le maillet aux orties. Bien souvent encore, les reins brisés, les bras endoloris, le cerveau plein de tempêtes, ce forçat de la grande route avait des velléités de rompre son ban.

Avec une caresse, avec un regard, avec quelques paroles venues du cœur, Madeleine parvenait à le calmer; elle lui faisait reprendre ses outils, sans qu'il s'en aperçût. Elle savait tout à la fois éteindre son orgueil et rallumer son courage. C'était une admirable compagne que cette simple ouvrière de Paris; c'était une épouse vraiment chrétienne.

Un jour, cependant, elle trouva son mari dans un tel état d'irritation qu'à peine osa-t-elle lui parler.

Il faisait une chaleur accablante; c'était en plein août; les rayons du soleil dardaient d'aplomb sur la route, et pas un arbre ne présentait un abri.

Le cantonnier ruisselait de sueur; sa tête paraissait en feu; il passait comme des éclairs dans son regard.

Madeleine, enfin, se hasarda de murmurer doucement :

— C'est l'heure du repas; voici ta soupe, Jean; voici du beurre bien frais.

Et elle présentait la botte de fer-blanc, le pot de cidre, que chaque jour, à pareille heure, elle apportait au cantonnier.

Sans un mot de remerciement, il gagna la hutte de paille et se mit à dîner en silence.

Madeleine s'était assise en face de lui; elle tricotait.

Tout à coup passèrent sur la route trois rapides calèches, toutes pleines de joyeux baigneurs, qui sans doute venaient de Trouville.

Splendides toilettes d'été, écharpes flottantes, ombrelles aux vives couleurs, bruyants éclats de rire, toute cette richesse, toute cette joie, tout ce bonheur fut comme une railleuse fantasmagorie pour le casseur de pierres accroupi dans son antre.

— Moi aussi j'ai été riche, dit-il. Oh! s'il se présentait une occasion de le redevenir.... n'importe par quel

Dans cet état, la pomme de terre peut être gardée très-longtemps sans crainte d'altération.

Elle peut servir dans les voyages au long cours, où l'uniformité de la viande salée finit toujours par dégoûter.

Cette farine de pomme de terre peut alors servir à faire des purées, de la soupe, etc.

C'est donc là une découverte qui ne laisse pas d'offrir de grands avantages; car, toutes les fois qu'il s'agit de progrès dans l'alimentation, on ne peut s'empêcher de remercier du fond du cœur ceux qui s'occupent toujours activement des choses si nécessaires à l'entretien de la vie. (Mémoires de Figac.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu le décret impérial du 11 juin 1860, portant promulgation du traité relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, conclu le 24 mars 1860, entre la France et la Sardaigne;

Vu la circulaire préfectorale du 14 de ce mois;

Donne avis à ses concitoyens qu'un *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté dans l'église Saint-Pierre, dimanche prochain, 17 juin, à 1 heure 1/2.

Le soir, les édifices publics seront illuminés.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux tricolores et à illuminer dans la soirée.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 16 juin 1860.

Le Maire, DUTERME, adjoint.

Nous apprenons et croyons utile d'informer nos lecteurs que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a organisé un service de bateaux à vapeur régulier, entre Donges et Paimbœuf, et un service de voitures publiques de Paimbœuf à Pornic et vice versa. Ce dernier service, dont l'utilité sera surtout appréciée pendant la saison des bains de mer, correspond, dans le sens de Paimbœuf à Pornic, avec le train qui part de Saumur à 3 h. 47 m. du matin et fera arriver les voyageurs à Pornic à 2 h. du soir; et, dans le sens de Pornic à Paimbœuf, avec le train qui part de Donges à 5 h. 15 du soir, pour arriver à Saumur à 10 h. 3 m. même soir.

Au moyen de ces services, les voyageurs pour les bains de mer pourront se rendre directement à Pornic sans coucher à Nantes, et n'auront à faire que 22 kilomètres de Paimbœuf à Pornic par la route de terre, au lieu de 53 kilomètres de voiture de Nantes à Pornic.

Le passage par le bateau à vapeur entre Donges et Paimbœuf s'effectue en 20 minutes.

Un journal nous apprend que le Corps-Législatif vient d'être saisi d'un mémoire très-important qui a été adressé en même temps à M. le ministre des travaux publics, par un grand nombre d'industriels du Loiret, du Blésois, de la Touraine et des autres départements du centre. Il s'agit d'une grave question: celle de la prohibition de sortie des écorces à tan, des bois à brûler, des charbons de bois, etc.

La commission du Corps-Législatif propose de lever la prohibition. Ces conclusions ont soulevé les plus vives réclamations des tanneurs, et un mémoire signé par 201 chefs d'industrie, notamment ceux d'Orléans, de Meung, de Tours, de Montargis, de Châteaurenault, de Fontenay-sur-Loing, a été transmis au gouvernement pour réclamer contre cette disposition du projet de loi, et demander que la levée de la prohibition soit au moins remplacée par des droits de sortie mobiles, afin d'atténuer la perturbation qu'une mesure aussi radicale apportera nécessairement dans leur fabrication; pour demander en outre qu'on reconnaisse à tout adjudicataire de coupes, dans les forêts de l'Etat, de la Couronne, du domaine privé, des communes, hospices et autres établissements publics, le droit d'écorcer des chênes compris dans ces coupes, sans que cette faculté soit soumise à l'appréciation de l'administration forestière, et enfin que, pour favoriser cette pratique de l'écorçage, les administrations publiques et le gouvernement accordent aux adjudicataires de fourniture de bois de feu la faculté de livrer concurremment des bois sous écorce, connus sous le nom de bois gris, et des bois écorcés, qu'on désigne dans le commerce sous le nom de bois pelars.

Il faut espérer que l'administration supérieure prendra en considération d'aussi sérieux intérêts.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*: Aujourd'hui, 14 juin, Paris a célébré la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France.

A dix heures, un *Te Deum* solennel a été chanté à l'église métropolitaine en présence de LL. E. Exc. les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux, les grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les grands corps de l'Etat et les autorités civiles et militaires. Une députation nombreuse d'habitants de la Savoie et de Nice assistait à cette cérémonie. S. Em. le cardinal Morlot, archevêque de Paris, a officié, entouré du chapitre de la cathédrale et d'un nombreux clergé.

A une heure, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, qui avaient quitté le palais de Fontainebleau, arrivaient aux Tuileries pour la revue de la garde nationale et de l'armée.

Les troupes étaient réunies au Champ-de-Mars, sous le commandement de S. Exc. le maréchal Magnan, commandant le premier corps d'armée.

Ce soir, la fête se prolonge: les boulevards et les Champs-Élysées sont encombrés de promeneurs, toute la ville est brillamment illuminée.

— L'Empereur est parti vendredi matin à sept heures précises pour Bade. M. le général Fleury l'accompagnait et M. le préfet de police s'était rendu à la gare des chemins de l'Est pour le recevoir.

— On lit dans le *Moniteur*:

Aujourd'hui que l'annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France a été proclamée, l'Empereur a accordé le grand cordon à M. Thouvenel, comme témoignage de sa haute satisfaction.

Il n'est arrivé aucune dépêche relative aux événements de Sicile.

Garibaldi s'occupe presque exclusivement de l'organisation de son armée et de l'administration de la partie de l'île qui lui est soumise.

Nos correspondances confirment de toute part la résolution déjà manifestée par les puissances de ne point intervenir matériellement dans la question sicilienne. (Pays.)

On lit dans le *Nouvelliste de Marseille*:

Le *Simois*, venant de Constantinople, a touché à Messine, qu'il a quittée le 10. Des voyageurs venus par ce paquebot nous apprennent qu'à cette date des troupes et des blessés étaient arrivés de Palerme sur deux frégates napolitaines, et que la veille environ 7,000 hommes de cavalerie, la plupart sans chevaux, étaient venus de Catane dans cette ville; ils étaient dans le plus triste état. On dit que le pillage de Catane a duré 24 heures, avec toutes les horreurs qui accompagnent le déchaînement d'une soldatesque effrénée.

Deux vaisseaux anglais et une frégate autrichienne croisaient devant Messine; cette ville, presque entièrement abandonnée de ses habitants, attendait avec anxiété les événements dont la menace l'insurrection.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le *Liniment Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons). Dépôts: à Angers, MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEMPS, ph. (255)

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES DE FRANCE.

Service de la ville de Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1860, les ateliers, magasins et bureau de l'administration seront transférés rue Verte, près le Champ-de-Foire. (241) Le régisseur, AUBEUX.

TAXE DU PAIN du 16 Juin.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 33 m.

BOURSE DU 15 JUI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 65

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 96 63

P. GODET, propriétaire-gérant.

moyen!

Et son œil flamboyait d'un éclat sinistre.

— Jean! frissonna Madeleine; oh! tais-toi... tu me fais peur!...

Maillard haussa les épaules; puis d'un seul trait, il vida le restant du cruchon, tant sa soif était ardente.

— Si tu dormais un peu, conseilla Madeleine.

— Je ne le peux pas.... mon sang bout.... j'ai la fièvre! Et puis il fait une telle chaleur ici... J'étouffe... Oh! de l'air....

Il sortit.

De gros nuages noirs accouraient en ce moment du fond de l'horizon que sillonnait l'éclair; la foudre grondait dans le lointain. Le bruit presque aussitôt s'approcha; de larges gouttes d'eau commencèrent à tomber sur la route. Quelques minutes plus tard, la pluie ruisselait à torrents autour de la misérable cahute, et l'orage éclatait dans toute sa violence.

Le cantonnier, doucement attiré par sa femme était venu se rasseoir à l'abri et restait immobile, les deux coudes appuyés sur ces genoux, la tête plongée dans ses mains.

Au dehors la tempête redoublait.

Péniblement impressionnée, Madeleine se pencha vers son mari, et, sans qu'il y mit aucun obstacle, elle lui écarta doucement les doigts.

Il pleurait.

— Jean, mon pauvre Jean, qu'as-tu donc à te désoler ainsi? Pourquoi te rendre si malheureux?

— Parce que je suis à bout de patience et de force.... parce que cette misérable existence me devient insupportable... parce que je souffre surtout de te voir souffrir sans te plaindre, Madeleine... parce que je pense à l'avenir de notre fille, qui bientôt aura ses quinze ans, pauvre Denise!

— Denise ne se trouve pas malheureuse, mon ami; Denise pense comme moi; n'ayant pas été élevée dans l'aisance, elle ne regrette rien, et le travail ne lui semble pas une trop dure loi.

— Le travail....

— Jean, c'est la loi de Dieu!

Et Madeleine, jetant ses deux bras autour du cou de son mari, durant quelques minutes, l'exhorta au devoir avec tout le bon sens de son esprit, avec toute la tendresse de son cœur.

Déjà le cantonnier commençait à revenir à de meilleurs sentiments. Une voix s'éleva tout-à-coup du milieu de la route, la voix de l'agent-voyer, qui passait en tiltbury.

— Holà! Jean Maillard, il ne pleut plus, trois heures sonnées. Allons donc paresseux, à l'ouvrage!

— Voilà... voilà, répondit machinalement le casseur de pierres.

Puis, après un sourire rempli d'amertume, après un

regard plus désespéré que les autres, il redescendit le talus et reprit son maillet.

La grande route et ses environs, le ciel lui-même avaient complètement changé d'aspect. Une brume épaisse rétrécissait l'horizon et rasait presque le sol; les arbres, surchargés de pluie, laissaient pendre tristement leurs branches. Ce n'était partout qu'herbes couchées, ruisseaux fangeux et flaques d'eau ridées par le vent. Sans la chaleur qui continuait d'être grande, on aurait pu se croire au milieu de l'hiver. Ces changements-là sont fréquents sur la côte normande. Evidemment l'orage n'était pas encore fini; après la trêve qu'il accordait à la nature en deuil, il allait recommencer.

Silencieux et morne, Jean Maillard s'était remis à casser ses cailloux.

Madeleine, debout à quelques pas de là, tricotait sans oser reprendre encore l'entretien; un sombre pressentiment l'oppressait.

Les calèches repassèrent, regagnant Trouville en toute hâte. Jean Maillard les regardait en dessous, avec une physionomie enfiévrée d'envie et de haine. Parfois même, le manche de son marteau semblait s'allonger dans ses mains, comme s'il eût voulu frapper au passage cette furtive apparition du plaisir et de l'opulence, dont le contraste cruel ravivait en ce moment toutes ses blessures, comme une insulte à son humiliation, à sa misère.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LE DOMAINE DE POCÉ,
Commune de Distré, près Saumur,
Dépendant de la succession de M.
JAHAN.

Cette propriété, contenant 18 hectares 06 ares 89 centiares, est essentiellement susceptible d'être détaillée.
S'adresser, pour traiter, à M^e DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Un MORCEAU DE TERRE, situé aux Varannes, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 35 ares 75 centiares, joignant au nord la veuve Audouin, au couchant M^{me} Abellard, au midi le sieur Malécot, au levant le grand chemin, appartenant au sieur Pierre Hallouin, propriétaire à Saint-Lambert.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (287)

On demande à EMPRUNTER de suite une somme de

20,000 francs.

Bonne garantie.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

PREMIER ÉTAGE de la maison n° 27, rue Beaurepaire.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Avec un très-beau JARDIN,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, ou à la maison, port du Maronnier, 2. (268)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 juin 1860, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e LEROUX,
DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, Grand'Rue, n°s 25 et 47,

Dépendant de la succession de M. Alexis PLOQUIN, décédé, couvreur à Saumur. (281)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^{er} Une MAISON, située à Saumur, ayant servi de demeure à M. Perrault-Deschamps.

Cette maison a son entrée par une grille sur la rue d'Orléans.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin, ayant une façade de 70 mètres sur la rue de la Mare-Maillette.

2nd Et de grandes ECURIES avec TERRAINS y attenants, contiguës au jardin ci-dessus et ayant leur entrée sur la rue de la Mare-Maillette.

Ces terrains offrent une division facile en plusieurs lots.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (270)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.
S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A AFFERMER,

Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 1^{er} juillet 1860, à midi,
UN PRÉ,

Appartenant aux Hospices de Saumur, Situé dans la prairie de Bellevue, commune de St-Lambert-des-Levées, arrondissement de Saumur, contenant 2 hectares 82 ares, inscrit sous le n° 408 de la section du plan cadastral.
Sur la mise à prix de.... 300 fr.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

GRANDE VENTE

MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 17 juin 1860, et jours suivants, à onze heures du matin, à Montreuil-Bellay, à l'HOTEL DE LA GALÈRE, tenu par M. SAULEAU, M^e POYNOT, notaire, procédera à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers garnissant l'hôtel de la Galère.

On vendra: lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux, tables de toutes grandeurs, charrettes, voiture, équipages, cheminée prussienne, poêles, barriques, bouteilles, billard et ses accessoires et autres objets.

On paiera comptant et 5 p. 0/0.

A VENDRE**UNE MAISON,**

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE**2 à 300 PERCHES**

Sapin du Nord, de 7 à 8 mètres de longueur.

Pouvant servir à faire des étais d'échafaudages et à renfermer des terrains.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Riou, près Saumur. (267)

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand'Rue, ou à M. Clouard, notaire.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée.
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

présentement,

OU A VENDRE,

MAISON, avec écurie et jardin, rue Beaurepaire, n° 31, occupée par M. le capitaine CHEVALS.
S'adresser audit notaire. (250)

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON

AVEC ECURIE, REMISE ET JARDIN,
Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

LIBRAIRIE de E. MILON,
rue d'Orléans, 59.

A LOUER, pour la Saint-Jean prochaine, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes. (174)

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON

Avec beau Jardin et Servitudes,

A Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Brossay.

S'adresser à M. BESSON, levée d'Enceinte. (90)

M^e POULET, avoué, demande un CLERC.

BUREAUX,
Rue St-Joseph, 20,
A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT:

Un an... 9 fr.

Six mois... 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élève par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Religion.

Famille.

L'AMI DU PEUPLE

Travail.

Propriété.

JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les Faits officiels; une Chronique départementale; des articles Variétés; des articles d'Agriculture; un Bulletin de commerce, très-complet; un Feuilleton; des Nouvelles diverses; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.